

| | | | |
|--|---|--------------------------------|------------------------------|
|  le maquillage professionnel <i>By Mag Pro Parts</i> | FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon 1907/2006 CE | | Page 1 Sur 17 Version : 3 |
| | Activator | | |
| | Date de révision: 08/12/2025 | Date d'impression : 08/12/2025 | |

1. Identification de la substance/mélange et de l'entreprise.

1.1 Identifiant de produit

Forme du produit : Liquide
Nom commercial : Activator
Code HS : 38089490

1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes : Destiné au grand public.
Utilisation de la substance/mélange : Produit destiné à diluer le produit de maquillage.

1.3 Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Compagnie: Maqpro
2 ter rue Alasseur
75015 Paris
Téléphone: 01 42 25 10 11
Courrier: usine@maqpro-usine.fr

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

France: ORFILA : +33 1 45 42 59 59

2. Identification des dangers.

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008.

| Classe de danger | Catégorie de danger | Organes cibles | Déclarations de danger |
|--|---------------------|-------------------------|------------------------|
| Liquides inflammables | Catégorie 2 | --- | H225 |
| Irritation oculaire | Catégorie 2 | --- | H319 |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique | Catégorie 3 | Système nerveux central | H336 |

Pour le texte intégral des Énoncés H mentionnés dans cette section, voir l'article 16.

Effets indésirables les plus importants

Santé humaine : Voir la section 11 pour les informations toxicologiques.
Risques physiques et chimiques : Voir la section 9/10 pour des informations physico-chimiques.

| | | |
|--|---|------------------------------|
|  le maquillage professionnel <i>By Mag Pro Parts</i> | FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon 1907/2006 CE | Page 2 Sur 17 Version : 3 |
| | Activator | |

Date de révision: 08/12/2025

Date d'impression : 08/12/2025

Effets environnementaux potentiels : Voir la section 12 pour les informations environnementales.

2.2 Éléments de l'étiquette

Étiquetage selon le Règlement (CE) n° 1272/2008

Symboles de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Déclaration de danger :
H225 – Liquide et vapeur hautement inflammables.
H319 – Provoque une irritation sévère des yeux.
H336 – Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence :

Prévention
P210 – Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261 – Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
P280 - Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention
P305+P351+P338 – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P304+P340+P312 – EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

Stockage
P403+P235 – Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette :

- Propane-2-ol

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

| | | | |
|--|---|--------------------------------|---------------|
|  le maquillage professionnel <i>By Mag Pro Parts</i> | FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon 1907/2006 CE | | Page 3 Sur 17 |
| | Activator | | Version : 3 |
| | Date de révision: 08/12/2025 | Date d'impression : 08/12/2025 | |

Informations écologiques : Aucune information disponible sur les propriétés de perturbation endocrinienne pour l'environnement.

Informations toxicologiques : Aucune information disponible sur les propriétés de perturbation endocrinienne pour la santé humaine.

3. Composition/informations sur les ingrédients

3.1 Substances

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008. (cf. 16. Autres informations)

| Nom chimique international | CAS | ENIICS | Concentration [%] | Classe de danger / Catégorie de danger | Mentions de danger |
|----------------------------|---------|-----------|---------------------|--|--------------------------------|
| Propane-2-ol | 67-63-0 | 200-661-7 |]90%-100%] | Flam. Liq. 2 * Eye Irrit.2 * STOT SE 3 | H225 * H319 * H336 |

Pour le texte intégral des Énoncés H mentionnés dans cette section, voir l'article 16.

3.2 Mélanges

Sans objet. Voir la section 3.1.

4. Mesures de premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Conseils généraux : Eloigner du lieu d'exposition, coucher. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. En cas de perte de conscience tourner la personne sur le côté. Consulter un médecin après toute exposition importante.

En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 10 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologue. Si possible, consulter les urgences ophtalmiques.

| | | |
|--|---|------------------------------|
|  le maquillage professionnel <i>By Mag Pro Parts</i> | FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon 1907/2006 CE | Page 4 Sur 17 Version : 3 |
| | Activator | |

Date de révision: 08/12/2025

Date d'impression : 08/12/2025

En cas d'ingestion :

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne PAS faire vomir. Si des vomissements surviennent, la tête doit être faible afin que vomir n'entre pas dans les poumons. Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Les symptômes et effets les plus importants, aussi bien aigus que retardés

Symptômes :

L'inhalation des vapeurs à des concentrations élevées peut provoquer des symptômes tels que maux de tête, vertiges, fatigue, nausées et vomissements. Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

Effets :

Voir la section 11 pour des informations plus détaillées sur les effets et symptômes sur la santé.

4.3. Indication de toute attention médicale immédiate et de traitement spécial nécessaire

Traitements : Traiter de façon symptomatique.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Médias d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers découlant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie :

Les vapeurs peuvent être invisibles et plus lourdes que l'air, et se propager sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. La distance de retour de flamme peut être considérable.

Produits de combustion dangereux :

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone (CO2)

5.3 Conseils pour les pompiers

Équipement de protection

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

particuliers des pompiers :

autonome. Porter un équipement de protection individuel.

Conseils supplémentaires :

Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

| | | |
|--|---|--------------------------------|
|  le maquillage professionnel <i>By Mag Pro Parts</i> | FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon 1907/2006 CE | Page 5 Sur 17 Version : 3 |
| | Activator | |
| Date de révision: 08/12/2025 | | Date d'impression : 08/12/2025 |

6. Mesures de libération accidentelle

6.1 Précautions personnelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Utiliser un équipement de protection individuelle. Tenir à distance les personnes non protégées. Veiller à une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

6.2 Précautions environnementales

Précautions environnementales : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

6.4 Référence à d'autres sections

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.
 Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.
 Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver le récipient bien fermé. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

7.2 Conditions pour un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités.

| | | |
|--|---|---------------|
|  le maquillage professionnel <i>By Mag Pro Parts</i> | FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon 1907/2006 CE | |
| | | Page 6 Sur 17 |
| | | Version : 3 |
| Activator | | |
| Date de révision: 08/12/2025 | Date d'impression : 08/12/2025 | |

| | |
|---|--|
| Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : | Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver dans un endroit avec un sol résistant aux solvants. Matériaux non adaptés pour les conteneurs: Aluminium; polystyrène; EPDM; Caoutchouc butyle. Caoutchouc naturel; fer de fonte |
| Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : | Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser uniquement dans un endroit équipé d'une installation antidéflagrante. |
| Conseils sur la protection Contre le feu et l'explosion : | Évitez les sources d'inflammation - Pas de fumée. Vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur les sols. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec de l'air. Prenez des mesures pour éviter l'accumulation de charge électrostatique. À utiliser uniquement dans une zone contenant du matériel anti-explosion. |
| Information supplémentaire sur les conditions de stockage : | Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Éviter une exposition directe au soleil. Conserver dans un endroit bien ventilé. |
| Précautions pour le stockage en commun : | Incompatible avec les agents oxydants. Ne pas stocker ensemble avec des produits oxydants et auto-inflammables. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. |
| Matériaux d'emballage Appropriés : | Acier inoxydable |

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière (s)

Aucune information supplémentaire disponible.

8. Contrôles d'exposition / protection personnelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composant: Propane-2-ol **CAS-Non.** 67-63-0

Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

| DDSE (dose dérivée sans effet) | | |
|---|---|---------------------|
| Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau | : | 888 mg/kg p.c./jour |

| | | | |
|--|---|--|--------------------------------|
|  le maquillage professionnel <i>By Mag Pro Parts</i> | FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon 1907/2006 CE | | Page 7 Sur 17 |
| | Activator | | Version : 3 |
| | Date de révision: 08/12/2025 | | Date d'impression : 08/12/2025 |

| | | |
|--|---|---------------------|
| DDSE (dose dérivée sans effet) | | |
| Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation | : | 500 mg/m3 |
| DDSE (dose dérivée sans effet) | | |
| Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau | : | 319 mg/kg p.c./jour |
| DDSE (dose dérivée sans effet) | | |
| Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation | : | 89 mg/m3 |
| DDSE (dose dérivée sans effet) | | |
| Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Ingestion | : | 26 mg/kg p.c./jour |

Concentration prédictive sans effet (PNEC)

| | |
|----------------------------|---------------------|
| Eau douce | 140,9 mg/l |
| Eau de mer | 140,9 mg/l |
| Libérations intermittentes | 140,9 mg/l |
| STP | 2251 mg/l |
| Sédiment | 552 mg/kg poids sec |
| Sol | 28 mg/kg |
| Empoisonnement secondaire | 160 mg/kg aliment |

Autres valeurs limites d'exposition professionnelle

France. Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP), Valeur Limite d'Exposition à Court Terme (VLCT) : 400 ppm, 980 mg/m3, (15 minutes)
Valeur limite d'exposition professionnelle indicative (circulaires)

8.2 Contrôles d'exposition

Contrôles techniques appropriés

Veuillez consulter les mesures de protection énumérées aux sections 7 et 8.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Conseil :

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. En cas de formation d'aérosol ou de brume, utiliser une protection respiratoire appropriée. Protection respiratoire

| | | |
|--|---|--------------------------------|
|  le maquillage professionnel <i>By Mag Pro Parts</i> | FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon 1907/2006 CE | |
| | Activator | |
| | Date de révision: 08/12/2025 | Date d'impression : 08/12/2025 |

conforme à EN 141. Type de filtre recommandé : A Filtre combiné: A-P2 En cas d'exposition intense ou durable utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains

Conseil :

Gants de protection conformes à EN 374. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.

Matériel:

Caoutchouc nitrile

Délai de rupture :

> = 8 h

Épaisseur du gant :

0,35 mm

Matériel:

Caoutchouc fluoré

Délai de rupture :

> = 8 h

Épaisseur du gant :

0,4 mm

Matériel:

caoutchouc butyl

Délai de rupture :

> = 8 h

Épaisseur du gant :

0,5 mm

Protection des yeux

Conseil :

Lunettes de protection

Protection de la peau et du corps

Conseil

Vêtements de protection résistants aux solvants

Contrôles d'exposition environnementale

Conseils généraux :

Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.

Éviter la pénétration dans le sous-sol.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base.

Forme : liquide

Etat physique : liquide

Couleur : incolore, clair

Odeur : d'alcool

Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point/intervalle de fusion : -89 °C

Point/intervalle d'ébullition : 82 °C Méthode: ASTM D1078

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : 13 %(V)

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : 2 %(V)

| | | |
|--|---|--------------------------------|
|  le maquillage professionnel <i>By Mag Pro Parts</i> | FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon 1907/2006 CE | |
| | Activator | |
| | Date de révision: 08/12/2025 | Date d'impression : 08/12/2025 |

Point d'éclair : 12 °C Méthode : ASTM D 56

Température d'auto-inflammation : > 350 °C

Température de décomposition : Donnée non disponible

Température de décomposition auto-accélérée (TDAA) : Donnée non disponible

pH : Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : 2,5 mPa.s (20 °C)

Viscosité, cinématique : 2,66 mm²/s (25 °C) Méthode: ASTM D 7042

Temps d'écoulement : Donnée non disponible

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : complètement soluble

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Taux de dissolution : Donnée non disponible

Coefficient de partage : n-octanol/eau : log Pow: 0,05

Stabilité de la dispersion : Donnée non disponible

Pression de vapeur : 43 hPa (20 °C)

Densité relative : 0,786 (20 °C)

Densité : Donnée non disponible

Masse volumique apparente : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : > 1 (Air = 1.0)

9.2 Autres informations

Explosifs : Le produit n'est pas explosif

La formation des mélanges explosifs d'air et vapeur est possible.

Propriétés comburantes : Non comburant

Taux d'évaporation : 3,9 (Acétate de butyle = 1)

Poids moléculaire : 60,10 g/mol

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Conseil: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Conseil: Stable dans des conditions de stockage recommandées

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Formation possible de peroxyde.

Note: La formation des mélanges explosifs d'air et vapeur est possible.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matériaux incompatibles

| | | |
|--|---|--------------------------------|
|  le maquillage professionnel <i>By Mag Pro Parts</i> | FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon 1907/2006 CE | |
| | Activator | |
| | Date de révision: 08/12/2025 | Date d'impression : 08/12/2025 |

Matériaux à éviter : Oxydants forts, Amines, Aldéhydes, Alcanolamines, Alcalis. Acides forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition En cas d'incendie : oxydes de carbone

Dangereux :

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Composant: Propane-2-ol **CAS-Non. 67-63-0**

Toxicité aiguë

Oral

DL50 : 5840 mg/kg (Rat) (OCDE ligne directrice 401)

Inhalation

LC50 : > 25 mg/l (Rat ; 6 h ; vapeur) (OCDE ligne directrice 403)

Dermale

DL50 : 13900 mg/kg (Lapin) (OCDE ligne directrice 402)

Irritation

Peau

Résultat : Pas d'irritation de la peau (OCDE ligne directrice 404) Dégraisse la peau ce qui peut causer la sécheresse et la rugosité de la peau. Le contact prolongé ou répété avec la peau peut avoir comme conséquence une dermatite.

Yeux

Résultat : Irritation des yeux (OCDE ligne directrice 405) Éclabousses dans les yeux peut causer la douleur forte. La vapeur agit irritante..

Sensibilisation

Résultat : non sensibilisant(e) (Test de Buehler; Dermale; Cochon d'Inde) (OCDE ligne directrice 406)

Effets CMR

Cancérogénicité

NOEL : 5 000 ppm
(négatif, Souris, mâle et femelle)(Inhalation; 0, 500, 2500, 5000 ppm; 78 semaines; Fréquence du traitement: 5 jours / semaine)(OCDE ligne directrice 451)

Propriétés CMR

| | | |
|--|---|-------------------------------|
|  le maquillage professionnel <i>By Mag Pro Parts</i> | FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon 1907/2006 CE | Page 11 Sur 17 Version : 3 |
| | Activator | |

Date de révision: 08/12/2025

Date d'impression : 08/12/2025

| | |
|---------------------------------|---|
| Cancérogénicité : | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Mutagénicité : | Les tests <i>in vitro</i> n'ont pas montré d'effets mutagènes Les tests <i>in vivo</i> n'ont pas montré d'effets mutagènes |
| Tératogénicité : | Aucun effet sur ou via l'allaitement |
| Toxicité pour la reproduction : | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |

Génotoxicité *in vitro*

| | |
|-----------|--|
| Résultat: | négatif (Test de mutation inverse sur les bactéries; <i>Salmonella typhimurium</i> ; avec ou sans activation métabolique) (OCDE ligne directrice 471) |
| | négatif (Étude <i>in vitro</i> de mutations géniques sur cellules de mammifères; <i>CHO</i> (Ovaies d'hamsters chinois) cellules; avec ou sans activation métabolique) (OCDE ligne directrice 476) |

Génotoxicité *in vivo*

| | |
|-----------|---|
| Résultat: | négatif (Test du micronucleus <i>in vivo</i> ; Souris, mâle et femelle) (intrapéritonéal;) (OCDE ligne directrice 474) |
|-----------|---|

Tératogénicité

| | |
|-----------------|--|
| NOAEL | 400 mg/kg p.c./jour |
| Maternelle : | |
| NOAEL | 400 mg/kg p.c./jour |
| Développement : | (Rat, Sprague-Dawley)(Oral(e))(OCDE ligne directrice 414)Aucune réaction secondaire. |

Toxicité pour la reproduction

| | |
|--------|---|
| NOAEL | 853 mg/kg p.c./jour |
| Mère : | (Une étude Génération - toxicité pour la reproduction; Rat, Wistar, mâle et femelle)(Oral(e))(OCDE ligne directrice 415)Aucun effet négatif. |
| NOAEL | 500 mg/kg p.c./jour |
| Mère : | (Étude de toxicité pour la reproduction sur deux générations; Rat, Sprague-Dawley, mâle et femelle)(Oral(e))(OCDE ligne directrice 416)Aucun effet négatif. |

Toxicité pour un organe cible spécifique

Exposition unique

| | |
|-------------|---|
| Inhalation: | Organes cibles : système nerveux central Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
|-------------|---|

Exposition répétée

| | |
|-----------|--|
| Remarque: | Les études portant sur l'inhalation et exposition répétées ont démontré des effets dans les organes cibles des rats mâles (les reins) et des souris mâles et femelles (thyroïde) suite aux mécanismes d'action qui ne sont pas pertinents aux êtres humains. |
|-----------|--|

Autres propriétés toxiques

| | |
|----------------------------|--|
| Danger d'aspiration | Danger d'aspiration en cas d'ingestion - peut pénétrer dans les poumons et provoquer des lésions. L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie. Compte tenu des données |
|----------------------------|--|

| | | |
|--|---|-------------------------------|
|  le maquillage professionnel <i>By Mag Pro Parts</i> | FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon 1907/2006 CE | Page 12 Sur 17 Version : 3 |
| | Activator | |

Date de révision: 08/12/2025

Date d'impression : 08/12/2025

disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.,

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Evaluation : Aucune information disponible sur les propriétés de perturbation endocrinienne pour la santé humaine.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composant: **Propane-2-ol** **CAS-Non. 67-63-0**

Toxicité aiguë

Poisson

CL50 : 9.640 mg/l (Pimephales promelas, mortalité; 96 h) (Essai en dynamique; OCDE ligne directrice 203)

Toxicité pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques

CL50: 9.714 mg/l (Daphnia magna, mortalité; 24 h) (Essai en statique; OCDE Ligne directrice 202)

algue

CE50 : > 100 mg/l (Scenedesmus subspicatus; 72 h)
 LOEC 1000 mg/l (algue; 8 jr)

Bactéries

CE50: > 100 mg/l (bactéries) aucuneaction nocive

12.2 Persistance et dégradabilité

Persistante

Résultat : Transformation due à l'hydrolyse ne devrait pas être significative.
 Transformation due à la photolyse ne devrait pas être significative.

Biodégradabilité

Résultat : 53 % (aérobique; eaux ménagères; par rapport à: Consommation d'O2; Durée d'exposition: 5 jr)(Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.5.)Facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Résultat : log Kow 0,05 (25 °C)
 Une bioaccumulation n'est pas à envisager.

12.4 Mobilité dans le sol

Eau : Le produit est soluble dans l'eau.
 Sol : Mobile dans les sols

| | | | |
|--|---|--------------------------------|-------------------------------|
|  le maquillage professionnel <i>By Mag Pro Parts</i> | FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon 1907/2006 CE | | Page 13 Sur 17 Version : 3 |
| | Activator | | |
| | Date de révision: 08/12/2025 | Date d'impression : 08/12/2025 | |

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Résultat: Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Résultat: Aucune information disponible sur les propriétés de perturbation endocrinienne pour l'environnement.

12.7 Autres effets néfastes

Résultat : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

13. Considération relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets. Ce produit doit être éliminé ou valorisé conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets, telle que modifiée en dernier lieu.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés, entièrement vidés de leur contenu, peuvent être recyclés après un nettoyage approprié. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau. Risque d'explosion.

Numéro européen d'élimination des déchets : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution. Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

14. Informations sur les transports

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

1219

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : ISOPROPANOL

RID : ISOPROPANOL

IMDG : ISOPROPANOL

| | | | |
|--|---|--------------------------------|-------------------------------|
|  le maquillage professionnel <i>By Mag Pro Parts</i> | FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon 1907/2006 CE | | Page 14 Sur 17 Version : 3 |
| | Activator | | |
| | Date de révision: 08/12/2025 | Date d'impression : 08/12/2025 | |

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe : 3

(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger;

Code de restriction en tunnels) 3; F1; 33; (D/E)

RID-Classe : 3

(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger) 3; F1; 33

IMDG-Classe : 3

(Étiquettes; No EMS) 3; F-E, S-D

14.4 Groupe d'emballage

ADR : II

RID : II

IMDG : II

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement selon l'ADR : non

Dangereux pour l'environnement selon RID : non

Polluant marin selon le code IMDG : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Données pour le produit

Nomenclature des installations classées (ICPE) - Directive Seveso III : 4331 Liquide inflammable de catégorie 2 ou 3

Composant:

Propane-2-ol

CAS-Non. 67-63-0

UE. Règlement UE n ° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : La substance / mélange ne relève pas de cette législation.

EU. REACH, Annexe XVII, Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux :

Point n°: , 3; Listé

Point n°: , 40; Listé

| | | | |
|--|---|--------------------------------|----------------|
|  le maquillage professionnel <i>By Mag Pro Parts</i> | FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon 1907/2006 CE | | Page 15 Sur 17 |
| | Activator | | Version : 3 |
| | Date de révision: 08/12/2025 | Date d'impression : 08/12/2025 | |

EU. Reglementation No 1451/2007 [Biocides], annexe I, JO L325) : Numéro CE : , 200-661-7; Listé

Directive EU. 2012/18/EU (SEVESO III) Annexe I : Exigences palier inférieur: 5.000 tonnes; Partie 1: Catégories de substances dangereuses; P5c: Liquides inflammables, catégories 2 ou 3 pas couverts par P5a et P5b, L'information fournie est valide si le produit est stocké en dessous du point d'ébullition et à pression de 1013hPa.

Exigences du palier supérieur: 50.000 tonnes; Partie 1: Catégories de substances dangereuses; P5c: Liquides inflammables, catégories 2 ou 3 pas couverts par P5a et P5b, L'information fournie est valide si le produit est stocké en dessous du point d'ébullition et à pression de 1013hPa.

France. INRS, Maladies Professionnelles, Table of Work-Related Illnesses : Table : 84; Listé

État actuel de notification

propane-2-ol:

| Source réglementaire | Notification | Numéro de notification |
|----------------------|--------------|------------------------|
| INSQ | OUI | |
| ONT INV | OUI | |
| PHARM (JP) | OUI | |
| PICCS (PH) | OUI | |
| TCSI | OUI | |
| TH INV | OUI | 2905.12 |
| TH INV | OUI | 55-1-05311 |
| TSCA | OUI | |
| VN INV | OUI | |

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour cette substance.

16. Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Texte intégral des notes visées à l'article 3.

Abréviations et acronymes

| | |
|----------|--|
| AU AIICL | Australie. Liste de la Loi sur les produits chimiques industriels (AIIC) |
| FBC | facteur de bioconcentration |
| DBO | demande biochimique en oxygène |
| CAS | Chemical Abstracts Service |
| CLP | classification, étiquetage et emballage |
| CMR | cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction |
| DCO | demande chimique en oxygène |
| DNEL | dose dérivée sans effet |

| | | |
|--|---|--------------------------------|
|  le maquillage professionnel <i>By Mag Pro Parts</i> | FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon 1907/2006 CE | Page 16 Sur 17 Version : 3 |
| | Activator | |
| | Date de révision: 08/12/2025 | Date d'impression : 08/12/2025 |

| | |
|------------------------|---|
| DSL | Canada. Loi sur la protection de l'environnement, Liste intérieure des substances |
| EINECS | Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes |
| ELINCS | liste européenne des substances chimiques notifiées |
| ENCS (JP) | Japon. Liste des lois Kashin-Hou |
| SGH | système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques |
| IECSC | Chine. Inventaire des substances chimiques existantes |
| INSQ | Mexique. Inventaire national des substances chimiques |
| ISHL (JP) | Japon. Inventaire de la sécurité et de la santé au travail |
| KECI (KR) | Corée. Inventaire des produits chimiques existants |
| CL50 | concentration létale médiane |
| LOAEC | concentration minimale avec effet nocif observé |
| LOAEL | dose minimale avec effet nocif observé |
| LOEL | dose minimale avec effet observé |
| NDSL | Canada. Loi sur la protection de l'environnement. Liste extérieure des substances |
| NLP | ne figure plus sur la liste des polymères |
| NOAEC | concentration sans effet nocif observé |
| NOAEL | dose sans effet nocif observé |
| NOEC | concentration sans effet observé |
| NOEL | dose sans effet observé |
| NZIOC | Nouvelle-Zélande. Inventaire des produits chimiques |
| OCDE | Organisation de coopération et de développement économiques |
| LEP | limite d'exposition professionnelle |
| ONT INV | Canada. Liste d'inventaire de l'Ontario |
| PBT | persistant, bioaccumulable et toxique |
| PHARM (JP) | Japon. Liste des pharmacopées |
| PICCS (PH) | Philippines. Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques |
| PNEC | concentration prédictive sans effet |
| N° REACH Autor. | REACH - Numéro d'autorisation |
| N° REACH ConsDemAutor. | REACH - Numéro de consultation sur des demandes d'autorisation |
| N° UK REACH Autor. | UK REACH - Numéro d'autorisation |
| N° UK REACH | UK REACH - Numéro de consultation sur des demandes |
| ConsDemAutor. | d'autorisation |
| UK REACH-Reg.No | UK REACH Registration Number |
| STOT | toxicité spécifique pour certains organes cibles |
| SPM | Microparticules de polymère synthétique |
| SVHC | substance extrêmement préoccupante |
| TCSI | Taiwan. Inventaire des produits chimiques existants |
| TH INV | Thaïlande. Inventaire des produits chimiques existants de la FDA |

Information supplémentaire

Les principales références bibliographiques et sources de données : Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.

Méthodes usitées pour la classification : La classification des dangers pour la santé humaine, physique ou chimique et les dangers environnementaux sont dérivés de la combinaison de méthodes de calcul et si possible de données de test.

Informations de formation : Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation sûre des produits basé sur les informations fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les conditions locales de la

| | | |
|--|---|--------------------------------|
|  le maquillage professionnel <i>By Mag Pro Parts</i> | FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon 1907/2006 CE | Page 17 Sur 17 Version : 3 |
| | Activator | |
| Date de révision: 08/12/2025 | | Date d'impression : 08/12/2025 |

zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation de produits dangereux doivent être également respectées.

Autres informations : Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

Astérisques (*) sur les modifications de la série de vie concernant la dernière fiche de données de sécurité chimique.
